J'espère que le gouvernement va conclure, à la lumière des événements survenus en fin de semaine, que nous ne pouvons rester indifférents, alors qu'il est encore possible que des actions de ce genre se répètent.

J'ai écouté avec étonnement la motion du Nouveau parti démocratique. Malgré, toute la déférence que j'ai pour les néo-démocrates, je me demande où ils étaient pendant l'étude des actes de la compagnie et l'audition des témoignages.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: A moins que quelque chose que j'ignore ne se soit produit, un contrôleur a été nommé grâce à l'intervention du secrétaire d'État (M. Pelletier) et il occupe son poste depuis 1968. Donc, en tout état de cause, il y a une personne chargée des finances. Comment les néo-démocrates peuvent-ils avoir en même temps le drap et l'argent? Cela me dépasse. Ils essaient de dire: Nommons un administrateur des finances provisoire, sans fixer la durée de son mandat. Ce qui m'étonne réellement, c'est l'implication que cet administrateur intérimaire n'aura aucun pouvoir. Nous, de ce côté-ci, contestons, bien entendu, pareille proposition.

Monsieur l'Orateur, si j'avais été ici en 1966, j'aurais probablement voté pour ce projet de loi. Somme toute, il énonçait des principes qui étaient admirables en euxmêmes; il mettait l'accent sur la jeunesse, sur la nécessité de permettre aux pauvres du pays de se faire entendre, d'agir pour les Indiens, les Noirs de la Nouvelle-Écosse, les Métis, les pauvres des provinces atlantiques et des centres urbains. Nous voulions que la jeunesse s'intéresse à ces secteurs. J'aurais voté pour cette loi pour une autre raison: la participation des jeunes à ma propre campagne électorale. On y trouvait la vigueur et l'enthousiasme de la jeunesse travaillant avec l'expérience des gens d'âge mûr, et cette collaboration nous a conduits au succès. Certaines personnes d'Hamilton-Ouest n'ont pas aimé cela: je ne veux pas dire que c'était les libéraux. Ce que je veux dire en réalité, c'est qu'il y avait là des gens sérieux, travaillant consciencieusement dans le cadre de nos institutions démocratiques pour atteindre le but qu'elles s'étaient fixé.

La CJC avait aussi des principes, et ils étaient louables, c'est incontestable. Elle avait aussi des pouvoirs pour atteindre ces objectifs. Peut-être pourrais-je en citer quelquesuns. Elle avait le pouvoir d'entreprendre un travail de développement communautaire dans les régions rurales, celui de réaliser des programmes destinés à élargir les possibilités

économiques et sociales des jeunes qui quittent l'école avant d'avoir terminé leurs études, celui de lancer des programmes de loisirs pour les jeunes, là où les organismes de ce genre faisaient défaut. Il y avait d'innombrables autres objectifs de nature idéale.

• (9.00 p.m.)

Nous tous, particulièrement ceux qui étaient députés à l'époque, pensions que c'était le type d'objectifs qui attirerait les jeunes et leur permettrait de s'exprimer d'une façon responsable. C'était une magnifique occasion de faire preuve d'un intérêt sérieux et raisonnable. Mais, que s'est-il passé, monsieur l'Orateur? La minorité bruyante qui existe au tout comme aux États-Unis, en Canada Angleterre, en Europe et en Afrique, a pris l'affaire en mains et déclarant: «Il n'est pas possible de travailler dans le cadre actuel de ce prétendu organisme; il nous faut notre indépendance pour faire les choses à notre facon».

Je me permets d'informer la Chambre de la dernière chose qu'ils veulent faire à leur façon. Je cite le *Globe and Mail* d'aujourd'hui qui parle du dernier projet d'expérimentation communautaire de la CJC:

Au moins 1,000 habitants de la région métropolitaine participent à l'expérience communautaire. En plus du groupe de l'île, il y en a d'autres dans le secteur des rues Spadina, College et King.

M. William a dit qu'à Ottawa, environ 300 personnes participaient à l'expérience... «et que les membres se considéraient comme de «nouveaux autochtones» et étaient les «pionniers» d'un style de vie pour tous.»

Ce style de vie ne m'intéresse pas, monsieur l'Orateur, et je ne crois pas me tromper en déclarant que la grande majorité des Canadiens ne veut rien avoir à faire avec cette expérience.

Quel est le bilan de l'activité déployée par la CJC depuis trois ans? Je n'ai pas l'intention de revenir sur les preuves qui ont été fournies, car nous les connaissons tous, mais permettez-moi de résumer et de mentionner quelques-uns des termes qui apparaissent dans le dossier. Il y est question de violence, de subversion, d'illégalité, d'incompétence, d'action sociale visant au renversement des institutions existantes. Ce qui fut un rêve du prédécesseur du premier ministre actuel, et ce qui avait paru acceptable à l'ensemble des Canadiens à l'époque, est devenu à présent un cauchemar pour beaucoup de Canadiens et de parlementaires.

Que disent les manchettes au sujet de ce beau rêve du passé? A la première page du Telegram d'aujourd'hui, on peut lire en gros caractères, la rubrique suivante: «Trusteeship

[M. Alexander.]